

## **Communiqué de presse**

### **Reconnaitances préliminaires de terrain à Beauraing: premières conclusions positives**

**Bruxelles, le 17 juin 1998 - Réalisées par l'ONDRAF (dans le cadre de ses activités préparatoires et) à la demande des autorités de Beauraing, les reconnaissances préliminaires de la géologie et de l'hydrogéologie de la base militaire de Baronville ont livré leurs premières conclusions: le site est susceptible d'entrer en ligne de compte pour le développement d'un avant-projet de dépôt définitif en surface de déchets radioactifs de faible activité et de courte durée de vie. Ce caractère favorable ne préjuge toutefois en rien de l'issue de la consultation populaire du 28 juin prochain, à l'occasion de laquelle la population de Beauraing doit se prononcer quant à la candidature éventuelle de sa commune.**

C'est le 16 janvier dernier que le Conseil des ministres optait pour une solution définitive ou à vocation définitive pour la gestion à long terme des déchets de faible activité et de courte durée de vie, confiant de nouvelles missions en ce sens à l'Organisme national des déchets radioactifs et des matières fissiles enrichies (ONDRAF). Celui-ci établit alors un programme de travail en trois phases, dont l'objectif est de présenter au Gouvernement, fin 2001, des avant-projets concrets de dépôts définitifs pour ce type de déchets. La première de ces trois phases, consacrée aux activités préparatoires, se déroule d'avril à décembre 1998 et comprend trois actions menées en parallèle, parmi lesquelles l'identification des zones de travail, entre autres par des reconnaissances préliminaires sur le terrain. De par la volonté du Gouvernement, le travail de l'ONDRAF est limité aux zones nucléaires existantes (Doel, Fleurus, Mol-Dessel et Tihange) et à celles dont les autorités locales manifestent de l'intérêt.

Parmi les zones non nucléaires, la localité de Beauraing est jusqu'à présent la seule à "manifeste de l'intérêt" pour l'accueil éventuel d'un site de dépôt définitif - une marque d'intérêt qui devra être confirmée par une consultation populaire le 28 juin

prochain.

C'est donc à la demande des autorités de Beauraing et avec l'accord du ministre de la Défense nationale que l'ONDRAF a réalisé en mai dernier des reconnaissances préliminaires sur la base militaire de Baronville, pour déterminer si la géologie et l'hydrogéologie du site présentent les caractéristiques pouvant contribuer à assurer la sûreté à long terme d'un dépôt définitif de déchets radioactifs de faible activité et de courte durée de vie.

Comme leur nom le suggère, les reconnaissances préliminaires sur le terrain font partie de l'“examen d'entrée” -- un examen que le domaine de Baronville a réussi. Cette sorte d'“admission au programme” ne signifie en rien qu'il réussira l'examen final, mais, si l'issue de la consultation populaire se révèle favorable, elle justifiera la mise sur pied d'un comité d'étude local et le passage à la phase 2: la caractérisation détaillée de la zone et le développement d'un avant-projet. Cette deuxième phase, courant jusque fin 2000, sera très vite créatrice d'emplois dans la région: les travaux de caractérisation, par exemple, nécessiteront d'engager du personnel pour assurer la surveillance et l'entretien du site.

Le programme de travail complet de l'ONDRAF se schématise comme suit.

- Phase 1: identification des zones de travail parmi les zones dont les autorités locales manifestent de l'intérêt, par le biais d'études préliminaires administratives et sur le terrain; pour chaque zone de travail, mise sur pied d'un comité d'étude local.
- Phase 2 (jusque fin 2000): caractérisation des zones de travail par le biais d'une étude approfondie sur le terrain et développement, en partenariat avec les autorités locales et régionales, d'un avant-projet détaillé, sur base des besoins et potentialités de la région.
- Phase 3 (en 2001): évaluation des avant-projets par des experts indépendants sur les plans de la sûreté, du respect de l'environnement et de la rentabilité économique et socioculturelle; soumission des avant-projets, accompagnés de l'évaluation des experts, au Gouvernement pour sélection.

Ensuite, l'ONDRAF développera et réalisera un nouveau programme de travail, pour permettre enfin au Gouvernement de choisir une option précise et, partant, un site pour sa réalisation.

Pour tout renseignement complémentaire, contacter Evelyn Hooft, porte-parole de presse de l'ONDRAF, au (02) 212 10 33 ou au (075) 60 25 04, ou encore par fax au (02) 212.10.40.